

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2024**

**Étaient présents** : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Anthony - GUILLOT Jérôme — BONIN Paul - - WANCAUWENBERGHE Yoanna - BOIVIN Jean-Claude – LEBRIS Cyril

**Absents excusés** : TIRTON Anne - BOSSU Sylvain

**Invitée** : VIOLLE Julie

**Secrétaire de séance** : BOIVIN Anthony

**Pouvoirs** :

- TIRTON Anne donne pouvoir à WANCAUWENBERGHE Yoanna
- BOSSU Sylvain donne pouvoir à BOIVIN Jean-Claude

**Dates de convocation et affichage** : 04 avril 2024

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2024**

*Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 février 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### **1) Budget communal**

#### **A - Compte financier unique**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Louis CAUZO, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023 dressé par Monsieur José RIBEIRO, 1<sup>er</sup> adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultat reporté	- 31 513.25 €			142 226.62 €		110 713.37 €
opération de l'exercice	142 993.25 €	90 199.25 €	542 290.95 €	621 132.80 €	685 284.20 €	711 332.05 €
<b>totaux</b>	<b>111 480.00 €</b>	<b>90 199.25 €</b>	<b>542 290.95 €</b>	<b>763 359.42 €</b>	<b>685 284.20 €</b>	<b>822 045.42 €</b>
résultat de clôture	- 84 307.25 €			221 068.47 €		136 761.22 €
Reste à Réaliser	- 6 635.00 €	- €	- €	- €		
<b>totaux cumulés</b>	<b>- 90 942.25 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>221 068.47 €</b>	<b>- €</b>	<b>136 761.22 €</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>- 90 942.25 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>221 068.47 €</b>	<b>- €</b>	<b>130 126.22 €</b>

*Le Conseil Municipal, après présentation par Monsieur José RIBEIRO et la Secrétaire de Mairie, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

**Délibération n°2024-022**

## **B – Affectation du résultat**

Après présentation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2023, il apparaît ci-dessous que la section de fonctionnement dégage un excédent de 221 068,47 € et que la section d'investissement dégage un déficit de -90 942,25 €.

<b>État de situation de l'exercice clos au 31/12/2023</b>			
	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Recettes</b> <i>(Montant net émis)</i>	90 199.25 €	621 132.80 €	711 332.05 €
<b>Dépenses</b> <i>(Montant net émis)</i>	142 993.25 €	542 290.95 €	685 284.20 €
<b>Résultats Année</b>	<b>-52 794.00 €</b>	<b>78 841.85 €</b>	<b>-26 047.85 €</b>
<b>Résultat antérieur</b> Résultat comptable au 31/12/2022 Restes à réaliser	-31 513.25 € -6 635.00€	142 226.62 €	110 713.37 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-90 942.25 €</b>	<b>221 068.47 €</b>	<b>130 126.22 €</b>

Le Conseil Municipal, après présentation par Monsieur le Maire et la Secrétaire de Mairie, vote et arrête à l'unanimité ces reports de résultats sur le budget 2024.

**Délibération n°2024-023**

## **C – Vote des taux d'impositions 2024**

Les taux d'impositions restent à l'identique de ceux de 2023 :

**Rappel :**

- Taxe Foncière bâtie : **45.05 %**
- Taxe Foncière non bâtie : **34.33 %**
- Taxe d'habitation : **10.00 %**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces taux d'impositions pour 2024.

**Délibération n°2024-024**

## **C – Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2024.

Le budget communal pour 2024 est à l'équilibre pour les sections fonctionnement et investissement. A noter qu'en raison de l'affectation du résultat de 2023, nous incluons une **réserve** sur les réseaux au niveau de nos dépenses de fonctionnement. Cette somme ne sera utilisée que si nécessaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget Primitif 2024 et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour validation auprès de la Préfecture et à la Trésorerie.

**Délibération n°2024-025**

## **2) Délibération pour renouveler l'agrément service civique pour 3 ans**

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

La continuité de déploiement du dispositif nécessite à nouveau de solliciter le renouvellement de cet agrément auprès de l'Agence du Service civique, afin d'autoriser le Maire de Gevingey à accueillir et contractualiser l'engagement de chacun des jeunes volontaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de l'agrément service civique pour une durée de 3 ans du 01/08/2024 au 31/07/2027.

**Délibération n°2024-026**

## **3) Délibération pour reconduire la ligne de trésorerie sur 2024**

Le Maire propose de reconduire la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette reconduction et autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

**Délibération n°2024-027**

## **4) Délibération pour subvention au Club de Montorient de Gevingey**

Suite à une demande reçue en mairie, le Maire propose de verser une subvention de 500 € au Club de Montorient.

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

**Délibération n°2024-028**

#### **5) Délibération pour subvention aux Amis Montorientais**

Suite à une demande reçue en mairie, le Maire propose de verser une subvention de 500 € aux Amis Montorientais.

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

**Délibération n°2024-029**

#### **6) Délibération pour subvention au Souvenir Français**

Le Maire propose de verser une subvention de 150 € au Souvenir Français pour son aide à l'élaboration de la cérémonie de commémoration de la rafle.

*Le Conseil Municipal accepte à 9 voix Pour et 1 Abstention.*

**Délibération n°2024-030**

#### **7) Délibération pour subvention à l'ACCA de Gevingey**

Suite à une demande reçue en mairie, le Maire propose de verser une subvention de 200 € à l'ACCA de Gevingey.

*Le Conseil Municipal accepte à 8 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention.*

**Délibération n°2024-031**

#### **8) Délibération pour subvention au Foyer Rural de Gevingey**

Suite à une demande reçue en mairie, le Maire propose de verser une subvention de 500 € au Foyer Rural de Gevingey.

M. BOIVIN Anthony, membre du bureau du foyer rural ne prend pas part au vote.

*Le Conseil Municipal accepte à 6 voix Pour et 3 Contre.*

**Délibération n°2024-032**

#### **9) Délibération pour subvention à l'association des secrétaires de mairies du Jura**

Suite à une demande reçue en mairie, le Maire propose de verser une subvention de 50 € à l'association des secrétaires de mairies du Jura.

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

**Délibération n°2024-033**

## AGENDA :

### ➤ Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 - Puces

Le Foyer Rural organise le traditionnel Marché aux Puces dans le parc du caveau.

### ➤ Vendredi 3 mai 2024 – Cérémonie commémoration rafle de Gevingey

La Municipalité organise, en partenariat avec le Souvenir Français, la cérémonie de commémoration des 80 ans de la rafle du 27 avril 1944 à Gevingey.

Rappel du déroulé :

**13H30 :** Une classe de 3<sup>ème</sup> du collège Aristide Briand, accompagnée par leur professeure de français, Mme Lucie BRENOT déambulera dans les rues du village afin de découvrir et se rendre compte où vivaient les déportés pendant leur séjour à Gevingey.

**14H30 :** Début de la cérémonie officielle en hommage à la mémoire des victimes de la rafle de Gevingey

*Lecture de textes par les collégiens de Briand.*

**15H30 :** Dévoilement de la plaque commémorative rénovée

**15H45 :** Dépôt de gerbes par les personnalités

**16H00 :** Discours des intervenants et mot de clôture par M. le préfet.

**16H30 :** Verre de l'amitié au caveau

**17H30 :** Diffusion du film documentaire sur la rafle de Gevingey de M. Dominique GAYET de l'Association pour la Mémoire de la Résistance Jurassienne (AMRJ) au caveau

**19H30 :** Fin de la cérémonie

## **INFORMATIONS**

**Jeudi 2 mai 2024 à 15H30 à la Mairie de Gevingey**

Présentation par Madame Simone POLAK de son dernier ouvrage

**Samedi 4 mai 2024 à 15H00 au caveau**

Rediffusion du film documentaire sur la rafle de Gevingey

### ➤ Mercredi 8 mai 2024 – Commémoration

Tous les habitants sont invités à se joindre au cortège qui se rendra le mercredi 8 mai 2024 au monument où une gerbe sera déposée.

Rassemblement à 10h30 devant la mairie

Rendez-vous à 11h00 au Monument aux Morts

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie à la mairie.

### ➤ Cartes avantages jeunes 2024/2025

Les inscriptions en mairie sont ouvertes pour les cartes avantages jeunes 2024/2025 jusqu'au 14 juillet 2024.

Une cérémonie de remise des cartes jeunes sera organisée en mairie courant septembre 2024.

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de Séance,  
BOIVIN Anthony

Monsieur le Maire,  
CAUZO Louis